

Altersécurité infos



Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

www.altersecurite.org
N° 201 - mars 2024

Pourquoi Altersécurité infos ?



La santé et la sécurité au travail sont devenues des sujets de préoccupation pour le grand public. Dans ce contexte, les membres de Point Org Sécurité estiment nécessaire d'ouvrir un dialogue durable avec les employeurs et les travailleurs qu'ils assistent et conseillent au quotidien.

Cette démarche repose sur la conviction que la prévention des risques professionnels doit certes s'appuyer sur de solides normes et compétences techniques mais qu'elle est aussi une culture vivante se nourrissant de débats, d'échanges et de retours d'expériences entre chercheurs, experts et acteurs de terrain.

Altersécurité infos se veut un reflet et de ce foisonnement. Au carrefour de disciplines de tous horizons, ce vecteur d'idées entend rendre compte mensuellement des mutations qui transforment nos façons de travailler.

De la sorte, il s'agit bien sûr d'anticiper les changements, de mettre à jour nos savoirs et de questionner nos pratiques pour contribuer, ensemble, à l'amélioration continue des conditions de travail. ■

Point Org Sécurité,
membre du réseau



Éditorial

BONNES PRATIQUES

Prévention des risques professionnels, amélioration des conditions de travail et performance globale de l'entreprise

Longtemps la question de la santé au travail a été régie par une approche centrée sur les risques. Il s'agissait avant tout, pour les entreprises, d'évaluer les risques générés par leur activité et ensuite de prendre des mesures visant à supprimer ce risque ou de le réduire lorsqu'il n'est pas possible d'en venir totalement à bout.

Cette façon de faire, centrée sur la recherche et l'élimination des risques réellement présents dans chaque entreprise, a fait ses preuves. On lui doit une part substantielle de la réduction du nombre des accidents du travail et de maladies professionnelles lors des 20 dernières années. Toutefois, elle tend aujourd'hui à être complétée par une seconde approche visant à ne pas seulement protéger la santé des collaborateurs, mais aussi à la promouvoir, ainsi que leur bien-être au travail.

Nouvelle vision de la prévention

L'essor de la notion de Qualité de vie au travail (QVT) et la quête du "bonheur au travail" traduisent une prise en compte de cette vision ambitieuse de la santé dans le domaine professionnel.

Cette évolution n'est pas neutre. "Elle modifie les représentations du rôle de l'employeur et de la nature des responsabilités qui lui incombent [...]. Il est attendu de lui qu'il offre un environnement de travail qui non seulement préserve le travailleur des risques de son activité mais soit propice au développement de sa santé", soulignent Emmanuelle Wurtz, avocate à la chambre sociale de la Cour de cassation, et Hervé Lanouzière,

directeur de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (Intefp), dans un récent ouvrage consacré à la santé au travail ⁽¹⁾.

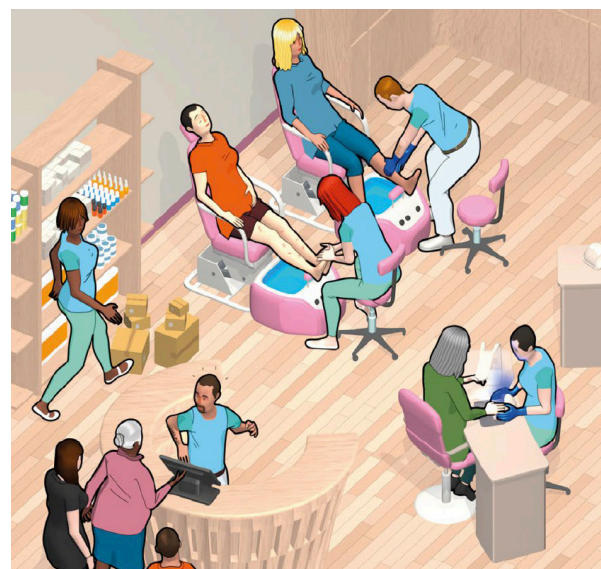
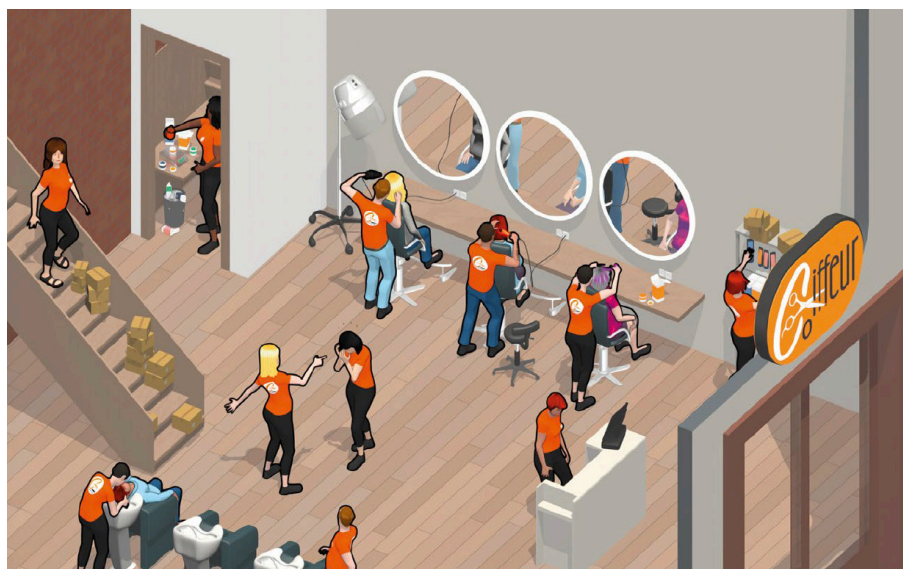
Volonté partagée de bien faire

Cette petite révolution est toutefois déjà à l'œuvre sur le terrain, notamment dans les TPE-PME que l'on dit pourtant souvent en retard par rapport aux plus grosses structures sur ces questions.

Les initiatives prises, en la matière, par Jennifer, directrice d'un institut de beauté du midi de la France, que nous avons rencontrée pour préparer notre dossier sur la prévention des risques en témoignent. Pour cette patronne de TPE, la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail vont de pair et s'inscrivent tout à fait naturellement dans une même dynamique de progrès global.

Son témoignage est précieux car, comme elle l'explique très bien, "l'amélioration de la qualité de vie au travail des salariés entraîne une amélioration de l'ambiance au travail et de la qualité de service offerte aux clients. Et en retour, la satisfaction des clients vient nourrir le bonheur au travail des salariés. C'est vraiment un cercle vertueux". De la sorte, elle démontre, en quelques mots simples et directs, une évidence trop souvent oubliée : l'amélioration des conditions de travail s'inscrit dans la volonté partagée des dirigeants et de leurs collaborateurs de bien faire leur travail. ■

(1) *La Santé au travail. Droit et pratique*, par Emmanuelle Wurtz et Hervé Lanouzière, Éditions Economica, juin 2023.



Prévenir les risques dans les métiers de la beauté

Salons de coiffure, instituts de beauté, salons de manucure... Associés à la beauté, à la détente et à la séduction, ces lieux de travail recèlent pourtant des risques professionnels non négligeables pour les personnes qui y travaillent. La publication d'un nouvel outil *TutoPrev' Accueil*⁽¹⁾ dédié aux métiers de la beauté est l'occasion de rappeler que, dans ce secteur comme dans bien d'autres, santé, sécurité et conditions de travail constituent des facteurs déterminant de performance. Retour d'expérience avec Jennifer, directrice d'un institut de beauté.

“Lorsque mes clientes se rendent dans mon institut, c'est pour prendre soin d'elles, passer un moment détente, et se faire du bien. Du coup, on en viendrait presque à oublier que, comme tous les métiers, le nôtre comporte un certain nombre de risques qu'il faut bien sûr réduire le plus possible”, s'exclame Jennifer.

Prise de conscience collective

Âgée d'une petite cinquantaine d'années, cette dynamique patronne d'un institut de beauté de la région d'Aix-en-Provence tient à être exemplaire en termes de santé, sécurité et conditions de travail. “Lorsque j'ai débuté dans le métier, nous étions moins attentifs aux questions de santé et de sécurité professionnelle, mais il y a eu une vraie prise de conscience collective”, argumente-t-elle.

Elle-même a eu le déclic il y a une dizaine d'années, lorsque, après avoir changé de fournisseur de produits de beauté, elle a développé une allergie cutanée carabinée... “Depuis, admet-elle, je suis beaucoup attentive aux pro-

duits, à leur manipulation et, au-delà, à la prévention de l'ensemble des risques de notre métier.”

Les risques variés des métiers de la beauté

Dans le secteur de la beauté, les fameux “risques du métier” sont en effet plus variés qu'on ne l'imagine généralement. Et leur coût est prohibitif pour les TPE-PME. Comme l'Assurance-Maladie, les accidents du travail et les maladies professionnelles causent, chaque année, la perte de quelque 220 000 journées de travail dans le secteur de la coiffure et 40 000 dans celui des soins esthétiques.

Les statistiques de la sinistralité permettent de cibler les risques professionnels les plus fréquents. Dans la coiffure, 40 % des accidents sont liés à l'utilisation des outils et 37 % résultent de chute, essentiellement de plain-pied, tandis que les maladies professionnelles reconnues sont à 80 % des lombalgies et des troubles musculosquelettiques (TMS) et à 20 % des affections respiratoires et cutanées causées par les substances chimiques, notamment contenues dans les teintures.

Selon l'Assurance-Maladie, les accidents dont sont victimes les professionnels du soin esthétique résultent, quant à eux, à 50 % de chutes

“Les absences consécutives à accident ou maladie sont une plaie pour notre secteur car, dans les métiers du soin et de la beauté, nos clientes créent des liens forts avec nos salariées et sont fort désappointées lorsqu'elles sont absentes. En fait, pour fidéliser sa clientèle, il faut fidéliser ses salariés !”

Jennifer, directrice d'un Institut de beauté

“L'amélioration des conditions de travail a un impact très positif sur l'ambiance de travail, la qualité du service et l'expérience client.”

et à 40 % de manutentions manuelles. Et la durée moyenne des arrêts de travail est de 57 jours pour les accidents et 182 jours pour les maladies professionnelles !

Lutter contre l'effet ravageur de l'absentéisme

“Les absences consécutives à accident ou maladie sont une plaie pour notre secteur car, dans les métiers du soin et de la beauté, nos clientes créent des liens forts avec nos salariées et sont fort désappointées lorsqu'elles sont absentes. En fait pour fidéliser sa clientèle, il faut fidéliser ses salariés !”, précise Jennifer. Pour cette raison, elle accorde une attention soutenue à la prévention des risques.

Concrètement, elle prend soin de mettre à jour chaque année son document unique et surtout s'en sert comme d'un outil de pilotage d'amélioration progressive des conditions de travail, avec l'appui d'un professionnel de la prévention. “La première année, confie-t-elle, j'ai revu l'organisation du travail pour instaurer une rotation des tâches de mes salariées pour lutter contre la monotonie et varier les gestes qu'elles accomplissent afin de prévenir l'apparition de TMS Et dans les prochains mois, je vais investir dans de nouvelles tables de soins plus ergonomiques pour les esthéticiennes et plus confortables pour les clientes.”

Les salariés heureux font les clients satisfaits !

Une politique gagnante car, de son propre aveu, l'amélioration des conditions de travail a un impact très positif sur l'ambiance de travail, la qualité du service et l'expérience client. “Dans un secteur tel que le nôtre, conclut Jennifer, les contacts humains sont très importants. Par exemple, comment voulez-vous qu'un massage bien-être puisse faire du bien au client si la masseuse qui l'accomplit est elle-même stressée et percluse de douleurs au dos ? En fait, c'est simple : les salariés heureux font les clients satisfaits !” ■

(1) Le nouvel outil *TutoPrev'Accueil* consacré à la sensibilisation aux risques professionnels des nouveaux embauchés des métiers de la beauté est téléchargeable sur www.inrs.fr.

Les principaux risques professionnels des métiers de la beauté

Les professionnels des métiers de la beauté (coiffure, soins esthétiques, manucure) présentent un certain nombre de risques que les employeurs doivent identifier dans un document unique et prévenir en recourant à diverses actions : organisation du travail et des locaux, choix des produits et des instruments de travail, etc. Voici les principaux risques recensés par l'INRS et les moyens les plus aisés de les prévenir.

➤ **DOULEURS AUX DOS ET AUX MEMBRES SUPÉRIEURS.** Les professionnels de la coiffure et des soins esthétiques sont exposés à des postures contraignantes, des gestes répétitifs et des rythmes de travail soutenus qui favorisent l'apparition de troubles musculo-squelettiques et de lombalgies.

🔧 **Solutions.** Équiper le salon avec du mobilier ergonomique : fauteuils, tabourets, bacs de lavage et tables de soins réglables en hauteur. Mettre à disposition du personnel des outils (ciseaux, tondeuse, brosse, sèche-cheveux, etc.) légers, silencieux et faciles à manier. Permettre aux salariés de bouger régulièrement et de pouvoir varier leurs postures de travail.

➤ **ALLERGIES ET RISQUES CHIMIQUES.** La préparation et l'application de produits cosmétiques, de diluants, de solvants et de colle exposent les différents professionnels de la beauté à des substances chimiques allergènes voire toxiques, tout particulièrement en cas d'exposition prolongée.

🔧 **Solutions.** Former et informer vos salariés sur les risques liés aux produits utilisés et les modes opératoires préconisés par le fabricant tout en préférant les produits les moins toxiques lorsqu'ils existent. Créer des espaces dédiés à la manipulation de ces produits (avec hotte aspirante), Renouveler l'air ambiant pollué par de l'air frais. Mettre à disposition des salariés des matériels de protection individuelle (gants, masques, lunettes, etc) et s'assurer qu'ils y recourent.

➤ **RISQUES BIOLOGIQUES.** En cas de piqûre, coupure ou simplement de contact rapproché avec des clients porteurs d'agents pathogènes, les professionnels de la beauté risquent, tout particulièrement dans les métiers du soin esthétique, des contaminations par des agents biologiques : virus, bactéries, champignons.

🔧 **Solutions.** Dans le soin esthétique, vérifier l'absence de lésions cutanées chez le patient et autoriser les professionnels à refuser les soins s'ils en constatent. Nettoyer les postes de travail et désinfecter soigneusement les instruments utilisés. Imposer des règles d'hygiène adaptées, éviter les bijoux aux mains et aux poignets et es ongles longs.

➤ **RISQUES DE CHUTE.** Bien que non-spécifiques à leurs métiers, les professionnels de la beauté sont trop fréquemment victimes de chutes, le plus souvent provoqués par des sols glissants, une mauvaise organisation des espaces de travail ou un rangement déficient.

🔧 **Solutions :** S'assurer que le sol du salon est non glissant (choix de surface, nettoyage fréquent en journée, etc.). Supprimer ou signaler les éventuels dénivelés. Ranger les produits à portée de main des professionnels et laisser libre les axes de circulation. Porter des chaussures adaptées (fermées, non glissantes, talons inférieurs à 3 cm). Sécuriser les escaliers (rampes, éclairage).

➤ **STRESS ET RISQUES PSYCHOSOCIAUX.** Les longues journées de travail et parfois les horaires de travail irréguliers, les contacts continus avec la clientèle, le rythme de travail fluctuant marqué par des périodes d'accélération, les tâches répétitives, l'environnement sonore bruyant (musique d'ambiance et appareils bruyants) exposent les professionnels de la beauté au stress et aux risques psychosociaux.

🔧 **Solutions.** Maintenir un bon équilibre entre les ressources disponibles et la charge de travail. S'assurer du respect des pauses et varier si possible les tâches attribuées aux salariés. Si possible, organiser l'accueil (physique et téléphonique) des clients de façon que les tâches des salariés ne soient pas interrompues. Former le personnel à la conduite à tenir en cas de litige avec un client.

Pour aller plus loin : l'INRS propose des dépliants consacrés à la prévention des risques dans les métiers de la coiffure (ED 6397) des soins esthétiques (ED 6385), du soin et de la prothèse ongulaire (ED 6507). Ils sont téléchargeables librement sur www.inrs.fr

PUBLICITÉ

PREVENSCOPE >>>

La Prévention des Risques en Entreprise



Tous les deux mois,
une vision à 360 °
de la prévention des risques
au service des TPE-PME.

PREVENSCOPE est une revue bimestrielle de 32 pages dédiée à la prévention des risques professionnels. Grâce à des informations qualifiées, des conseils pratiques et des analyses juridiques, elle s'affirme comme un outil accessible et opérationnel particulièrement utile aux TPE-PME. Elle contribue ainsi aux démarches de promotion de la santé et la sécurité au travail mises en œuvre par le groupe Pôle Prévention au service de ses clients avec une conviction forte : culture de prévention et esprit d'entreprise vont de pair !

Offre découverte pour
les lecteurs d'Altersécurité :

Recevez les 2 derniers numéros
de PREVENSCOPE au format PDF
en les demandant par mail à :
contact@poleprevention.com

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

Directeur de publication : Emmanuel Pochet

Courriel : info@point-org.org - www.altersecurite.org



PRÉVENTION DES ADDICTIONS

Les entreprises passent à l'action

“**I**nterdiction de l'alcool lors des événements internes (pots, séminaires), non-remboursement de l'alcool sur les notes de frais, témoignages de l'association des Alcooliques anonymes, éthylo-tests intempestifs sur les postes à risques...” C'est, comme le relève un récent article du Monde, certains des mesures prises par les entreprises pour lutter contre les addictions de leurs salariés.

Lien avec les accidents du travail

Et l'alcool n'est pas seul concerné. Selon la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca), en 2021, “chez les actifs occupés, 27 % des hommes et 23 % des femmes fumaient quotidiennement ; 20 % des hommes et 8 % des femmes avaient une consommation dangereuse d'alcool”.

Le mot-clef est ici “dangereuse”. C'est en effet, le danger entraîné par la consommation d'alcools et d'autres substances psychoactives qui justifie la mise en œuvre de politique de prévention portant sur des pratiques

longtemps considérées comme relevant d'un choix personnel. “On s'est aperçu que certains accidents, dans nos entrepôts, avaient lieu sous l'emprise de psychotropes. Mais la thématique n'est pas évidente, puisqu'elle peut chambouler la vie d'une personne, souvent dans le déni”, témoigne Alexis Doussot, responsable santé au travail chez Lidl.

Pour une démarche globale

Toutefois, la consommation de substances psychoactives n'est pas seulement une cause des risques professionnels mais aussi un indice, voire une conséquence, de conditions de travail difficiles ou dégradées. “L'addiction, c'est la rencontre entre un produit, un individu et un environnement, souligne Valérie Saintoyant, déléguée de la Mildeca. L'environnement professionnel peut favoriser les consommations à risques.”

Pour les experts, la lutte contre les addictions doit donc s'inscrire dans une politique globale d'amélioration des conditions de travail. ■

(1) Le Monde, 27/03/24.

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

Point Org Sécurité - 92-98 boulevard Victor Hugo -
92110 Clichy - France. Tél. : 0146 02 44 01

Retrouvez-nous sur Internet :

Assistance à l'évaluation des risques professionnels :
www.point-org.org

Formation Sauveteur Secouriste du Travail :
Découvrez-la [ici](#) !

La collection complète d'Altersécurité :
www.altersecurite.org